

L'ESSENTIEL

L'offre Services Bancaires de Base (ci-après « l'offre SBB ») est une offre proposée dans le cadre de la procédure du droit au compte. Le droit au compte désigne une procédure encadrée par la loi, qui consiste à permettre à toute personne physique éligible de bénéficier d'un compte bancaire.

Plus concrètement, si jamais l'ouverture d'un compte bancaire vous est refusée par les établissements financiers et que vous ne disposez d'aucun compte individuel, la Banque de France désigne alors un établissement qui devra vous ouvrir un compte et vous donner accès à des services bancaires de base.

L'objectif de cette procédure est que les personnes éligibles à cette procédure puisse disposer d'un compte bancaire pour, notamment, percevoir des salaires, réaliser des paiements, régler des factures, etc...

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

L'offre SBB est une offre destinée à toute personne physique (ci-après dénommée le "Client") n'agissant pas pour ses besoins professionnels ayant sollicité auprès de la Banque de France l'application de la procédure du droit au compte.

Après désignation de Chaabi Bank par la Banque de France, le titulaire devra se rendre en agence afin de souscrire à l'offre SBB.

Le Client prend connaissance de la présente note d'information précontractuelle, des Conditions Spécifiques de l'Offre SBB, de tout autre document remis par la Banque au moment de la souscription, et fait part de son accord par signature.

L'OFFRE SBB

Dans le cadre de la souscription à l'offre SBB, le Client bénéficie d'un compte de dépôt sur lequel il dispose librement de ses avoirs dans le respect des conditions applicables et de la réglementation en vigueur. Les conditions spécifiques Services Bancaires de Base associées aux dispositions générale de la Convention de compte définissent les règles de fonctionnement du compte et d'utilisation des produits et services composant l'offre SBB.

TARIFICATION

L'offre SBB adaptée aux exigences légales et réglementaires est fournie gratuitement au Client.

DURÉE - RÉILIATION

Le client peut bénéficier de l'offre SBB pour une durée indéterminée.

Le Client peut demander à tout moment la résiliation dans le respect des conditions spécifiques de l'offre.

La Banque peut également résilier l'offre et clôturer le compte en fournissant au Client une notification écrite en respectant un délai de préavis de deux mois sauf exceptions prévues dans les Conditions Spécifiques.

La résiliation de la Convention interviendra également en cas de décès du Client.

LANGUE - LOI APPLICABLE – JURIDICTION

La langue utilisée durant la relation précontractuelle et contractuelle est le français.

La loi applicable aux relations précontractuelles et contractuelles est la loi française. En cas de litige, il est fait attribution de compétence aux seuls tribunaux français et conformément aux dispositions des articles 42 et suivants du Code de procédure civile.

RÉSOLUDRE UN LITIGE

Toute réclamation relative aux produits et services bancaires proposés à la clientèle est à formuler par le Client :

- Par téléphone au 0 806 80 42 36
(*service gratuit, non surtaxé, prix d'un appel local*)
- Par email : crc@banquechaabi.fr
- Par courrier :

**Chaabi Bank – Centre Relations Clients
5 bis rue Le Tasse
75016 Paris**

La Banque accusera réception de la réclamation du Client dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de la date de sa réception (sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai) et enverra une réponse dans un délai de 2 mois à compter de la même date sauf survenance de circonstances particulières dont la Banque tiendra le Client informé.

Si la réclamation porte sur l'un des services de paiement suivants : virement, prélèvement, paiement par carte ou remise/retrait d'espèces, la Banque s'engage à répondre au plus tard dans les quinze jours ouvrables suivant la date de réception de la réclamation.

Dans des situations exceptionnelles, si une réponse ne peut être donnée dans ce délai pour des raisons échappant à son contrôle, la Banque en informera le Client qui recevra une réponse définitive au plus tard trente-cinq jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE

Services bancaires de base (SBB)



Si une réponse satisfaisante n'a pu être apportée par les interlocuteurs susmentionnés, le Client peut transmettre la réclamation au « Service Support Client » de la Banque par courrier simple à l'adresse suivante :

**CHAABI BANK – Service Support Client
49 avenue Kléber
75016 PARIS**

En cas de réclamation et si aucun accord n'a pu être trouvé avec le « Service Support Client » de la Banque, le client peut, sans préjudice des autres voies d'actions légales dont il dispose, saisir par écrit le Médiateur :

- Par voie postale à l'adresse suivante :

**Le Médiateur auprès de la FBF
CS 151 75422
Paris cedex 09**

- Par internet sur le site www.lemediateur.fbf.fr, en remplissant le formulaire dédié au dépôt de la réclamation.

Une charte de la médiation est mise à disposition de la clientèle sur le site internet de la Banque ou sur demande en agence.

GARANTIE DES DÉPÔTS

En application des articles L. 312-4 et suivants du Code monétaire et financier, relatifs à la garantie des dépôts, la Banque est adhérente du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution.

BANQUE CHAABI DU MAROC

Société anonyme au capital de 57.478.000 € - R.C.S Paris B 722 047 552 - ORIAS n°12 065 338
49 avenue Kléber - 75016 Paris - Tél. : +33 (0)1 53 67 80 80 - 0 806 80 42 36 (service gratuit non surtaxé, prix d'un appel local)
Fax : +33 (0)1 44 05 90 89 - TVA : Fr 69 722 047 552 - chaabibank.fr

MEMBRE DU GROUPE BCP